

Compte rendu
Conseil d'Ecole de la Maternelle La Fontaine d'Argent
jeudi 8 novembre 2018

ordre du jour :

- Bilan de rentrée
- Effectifs
- Suivi du précédent conseil d'école
- Projets
- Règlement intérieur
- Bilan OCCE
- Questions diverses

Personnes présentes : Mmes Irigoy, Heruby et Meneses parents d'élèves, Mmes Alias, directrice, MMES Cambarrat et Hérédia, enseignantes, Mmes Vibes et Villacampa représentantes de la mairie, Mmes Gibbs, Juyoux et Latapie, ATSEM.

Personnes excusées : M. de Cecco, inspecteur de circonscription et M Guilhem Goua de Baix, enseignant.

1/Bilan de rentrée :

Pour l'année scolaire 2018-2019, l'école est organisée en trois classes :

- La classe de MME Alias et M.Goua de Baix, section des TPS/PS comprenant un effectif de 22 élèves, aidée de Mme Latapie ATSEM.
- La classe MME Hérédia, section des MS/GS comprenant un effectif de 20 élèves, aidée de Mme Juyou ATSEM.
- La classe MME Cambarrat, section des MS/GS comprenant un effectif de 21, aidée de Mme Gibbs ATSEM.

Cette organisation pédagogique a été retenue en fonction de l'augmentation des inscriptions en PS.

L'effectif total de l'école est donc de 63 élèves.

2 /Effectifs rentrée 2019:

Les effectifs pour cette rentrée se sont stabilisés mais restent inquiétants pour la rentrée 2019

La demande est faite à la mairie de Nay de la liste des enfants nés sur la commune en 2016 et en 2017, la même demande a été faite à Bourdettes.

La vigilance de tous est nécessaire, équipe pédagogique, parents, municipalité. Il est important de communiquer y compris dans le bulletin municipal les possibilités d'inscriptions à l'école publique.

3/ suivi conseil d'école précédent du 18/06/18

-« L'alarme « intrusion » n'est toujours pas installée, Mme Triep explique qu'une étude est en cours au sujet d'un système par Wifi. Extrait du 18/06/18

Mme Villacampa explique que le WIFI n'est pas possible dans une école, la mairie cherche toujours une solution.

La possibilité d'un « engin sonore » différent de la corne de brume utilisée lors de la mise en sécurité est évoquée.

- L'entretien des locaux

>une pellicule de protection de la vitre de la porte fenêtre de la classe de Mme Alias s'enlève. La vérification a été faite cet été.

>Une subvention a été accordée pour l'achat de **matériel de motricité** d'une valeur de 1139 euros. La commande n'avait pas été passée, mais le devis a été présenté de nouveau en septembre 2018. Budget 2019.

4/Projets

-liaison école maternelle/école élémentaire

>Clément APLATI

>liaison GS/CP à chaque période

> lecture CM/ toutes les classes de maternelle

> coopération 11 novembre : GS/CP peintures, fonds exposition

-RAM/PS des 2 classes : intervention de l'artiste Christine CLABE

-RAM/ GS grande lessive

-Sophie Escudé de la Maison Carrée : la ville de Nay

>l'eau

>La maison Carrée

>Les halles

>L'église

>Les remparts, la bastide

>Le musée du béret

-Carnaval Béarnais : 15/02

-natation GS

- Noël spectacle Parvis

- spectacle

5/Règlement intérieur

Cf modifications

6 /Bilan OCCE

A la rentrée, le compte OCCE était positif de 2043.37 euros.

Il est rappelé que la cotisation est facultative. Elle est maintenue à 10 euros par trimestre.

La mairie a fait une subvention de 240 euros pour une participation aux transports et 536 euros pour le fonctionnement.

L'association des parents d'élèves a fait un don de 1200 euros. Les parents seront informés des achats qui seront réalisés, très certainement des jeux de cours de récréation.

7/Questions diverses

Demandes de travaux :

- vérification de certaines plaques du plafond du préau suite aux infiltrations
- vérification des stores extérieur de la salle de classe à l'étage.

- le plancher au niveau du seuil de l'entrée de la garderie
- vérification les attaches des grands radiateurs

Une demande de principe de planifier les peintures intérieures est formulée concernant les salles de jeux, salle de classe, toilettes. Si cette demande est acceptée, le planning pourra être établi en concertation.

Les parents demandent des précisions concernant la garderie du soir. Deux employées communales sont présentes jusqu'à 17, au-delà, le nombre d'enfants est de moins de 10.